

## Mairie de ST ANDRE-en-VIVARAIS

**Nbre de Conseillers :**

- en Exercice : 10
- Présents : 7
- Votants : 9

L'an Deux Mille vingt deux

Le 25 octobre 2022 à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de ST André-en-Vivarais  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la Présidence de Mme CHARRIER Brigitte 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Date de convocation**

Adressée individuellement

A chaque membre

Le :18/10/2022

### LISTES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

N° 2022 - 36 Objet : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal pour les travaux de débroussaillage

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne autorisation au Maire pour payer la somme de 4 420.00 € HT à l'entreprise FLOURY pour le débroussaillage de la voirie de la commune.

N° 2022 – 37 Objet : Travaux de voirie – Goudronnage

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne autorisation au Maire pour payer la somme de 6 108.36 € HT à l'entreprise Vivaroise TP pour les travaux de goudronnage à Fougères.

N° 2022-38 Objet : Révision des tarifs (salles Louis Pize et la Halle)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réviser les tarifs des salles Louis Pize et la Halle, tarifs applicables au 01 janvier 2023.

Salle Louis Pize

Prix de la location : 210 € pour les contribuables de St André en Vivarais et 300 € pour les autres

Prix de la caution : 300 €

Prix de la caution des grilles et du plat en inox : 50 €

80 € si les loueurs ne veulent pas faire le ménage

Halle

Prix de la location : 30 € pour les contribuables de St André en Vivarais et 100 € pour les autres

Prix de la caution : 152 €

30 € si location des deux salles par la même personne

N° 2022-39 Objet : Maintien de la gratuité des salles Louis Pize et la Halle pour les associations de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la gratuité des salles Louis Pize et la Halle pour les associations de la commune.